

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2056

présenté par  
Mme Ménard  
-----**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« immédiatement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cas de refus de pratiquer une euthanasie ou un suicide assisté, le médecin serait tenu d'orienter son patient « immédiatement » ? Comme s'il fallait que l'acte d'euthanasie ou de suicide assisté se déroule dans la précipitation.

Compte tenu de la gravité et des conséquences d'une telle demande, il est préférable de supprimer cet adverbe.